Département de la Savoie
Arrondissement d'Albertville
Commune de GRAND-AIGUEBLANCHE
73260

Grand Aigueblanche

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le
ID : 073-200084572-20250131-2025013101-DE

2025013101

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ Le vendredi 31 janvier à 19 heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : Mesdames et Messieurs
ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : Hélène JAY à DELAPIERRE René, MATHIS Marc à BON Françoise, NANTET Laetitia à BERLIOZ Pascaline, PIANI Alain à ARNAULT Jacqueline, TISSOT Christian à BRUNIER Thierry.

Absents : CHANOIR Jessica, HURET Edith,
.

Date de la Convocation : 21 janvier 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

Monsieur Laurent CANET est élu secrétaire de séance.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. C'est pourquoi, et conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel. Pour débattre des orientations générales de 2025, le conseil communautaire a pris connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 ?
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
Vu le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire 2025,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,

MAIRIE DE GRAND-AIGUEBLANCHE SAVOIE

André POINTET